

Service émetteur : Unité prévention et promotion de la santé
environnementale
Affaire suivie par : Florence GUIHENEUF
Courriel : florence.guiheneuf@ars.sante.fr
Téléphone : 04 68 11 55 30
Réf. : DD1120240115
Date : 16/01/2024

DREAL OCCITANIE
PEL
Site de Perpignan
Unité inter-départementale de l'Aude et des
Pyrénées Orientales

A l'attention de Monsieur Jean-Luc GAMEZ

Objet : Avis sur la demande d'autorisation environnementale du projet d'extension de Port Leucate –
0100035612

Vous avez sollicité la contribution de l'ARS dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale cité en objet.

La régie du Port de Leucate a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale pour l'extension du port. Ce projet s'inscrit dans un contexte de développement important du nautisme.

L'objectif est de créer 6 nouveaux pontons flottants entre les bassins A et B, ainsi que leur protection par 3 ponts brises clapots. Un parking sera construit à l'extrémité sud du quai du Traouquet, à partir d'un remblai du bassin A. Ce projet se fera en 2 phases.

L'examen de ce dossier appelle les observations suivantes pour les domaines de compétence de mes services :

Eaux destinées à la consommation humaine

L'enjeu de protection de la ressource en eau a bien été identifié, le recensement des captages d'eau potable et de leurs périmètres de protection a été réalisé. La zone n'est pas concernée par des périmètres de protection de captage d'eau potable.

Les pieux descendront jusqu'à 13 m et ne toucheront pas la nappe du Pliocène, alimentant les captages d'eau potable.

En phase exploitation, l'augmentation de la capacité du port va générer une augmentation des besoins en eau potable. Les besoins en eau pour une extension complète du port ont été chiffrés. Il est précisé que Port Leucate investit dans une station d'épuration ce qui permettra de réutiliser les eaux de carénage en circuit fermé, et limitera l'augmentation des besoins en eau. En complément, il est prévu d'installer un osmoseur afin de pomper, traiter et dessaliniser l'eau du port.

Baignades

Trois zones de baignade sont situées à proximité du port, côté mer Méditerranée. Il s'agit des sites suivants :

- Plage du Mouret ;
- Port Leucate Naturiste (Ulysse) ;
- Port Leucate – Les Carats.

Ces 3 baignades sont classées en excellente qualité. Bien que les travaux soient réalisés en dehors de la saison balnéaire, une attention particulière devra être portée afin de ne pas dégrader la qualité de l'eau de baignade.

En phase travaux, le risque lié à l'ingestion d'eau contaminée par les travaux a été identifié. Etant donné l'interdiction de baignade dans le port, ce risque est considéré comme nul.

Nuisances sonores et qualité de l'air

Les enjeux liés à la qualité de l'air et aux nuisances sonores ont été identifiés et pris en compte.

En phase travaux, les sources de pollution de l'air sont les envols de poussière et les gaz d'échappement liés au fonctionnement des engins de chantier. Le pétitionnaire indique prendre des mesures pour limiter l'impact sur la qualité de l'air.

En phase exploitation, l'impact est jugé comme faible, il a été estimé pour les bateaux, ainsi que pour les véhicules terrestres en comparaison avec un site similaire. Des bornes de recharges pour véhicules électriques sont installés, cependant l'ensemble des véhicules ne sont pas électriques. Une évaluation plus précise de l'impact sur la qualité de l'air doit être effectuée.

En ce qui concerne le bruit, les travaux à réaliser sont situés à proximité des zones résidentielles et touristiques, mais ils seront effectués entre les mois de novembre et avril. Les niveaux de bruit à l'émission ne sont pas estimés, de même que les niveaux de bruit au niveau des habitations.

La réalisation des travaux peut avoir une incidence sur la population riveraine. Le pétitionnaire indique prendre des mesures. Ces mesures nécessaires à la réduction des nuisances sonores doivent être complétées, notamment :

- Informer les riverains en amont des travaux et sur les plages horaires bruyantes ;
- Favoriser l'utilisation des techniques de travail moins bruyantes ;
- Utiliser du matériel homologué et correctement entretenu ;
- Regrouper les opérations bruyantes pour diminuer les temps de nuisance.

En phase exploitation, la création d'un nouveau parking et l'augmentation du nombre d'anneaux sur le port vont générer un accroissement du trafic routier, en particulier en saison estivale. De plus, cette zone se situe à proximité des résidences. Le niveau de bruit en phase exploitation n'a pas été estimé.

Risque sanitaires

En phase travaux, les incidences résiduelles sont négligeables, en raison des différentes mesures prises pour limiter l'impact.

En phase exploitation, l'étude d'incidence conclu à l'absence d'impact sur la santé humaine : absence de dégradation de la qualité de l'eau et incidences sur la qualité de l'air négligeables. Pour cette phase, le bruit n'a pas été pris en compte. Il convient de préciser si le nouveau parking est réservé aux plaisanciers.

Moustique tigre

Il convient également de prendre en compte le moustique tigre (à l'origine de nuisances et vecteur de la dengue, du chikungunya, Zika). Il s'agit d'anticiper sa prolifération locale en appliquant les recommandations pour la prévention des gîtes lors des travaux d'aménagement (éviter ou limiter la durée de stockage en extérieur des matériels et matériaux pouvant retenir l'eau de pluie, éliminer rapidement tous les déchets et matériels inutiles à la fin des travaux et veiller au bon écoulement local des eaux pluviales).

A la lecture des documents transmis, et sous réserve de la prise en compte de mes observations, j'émet un avis favorable sur ce dossier.

Le Directeur Général de l'ARS Occitanie

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Occitanie
et par délégation, l'Adjointe au Directeur
de la Délégation Départementale de l'Aude



Dominique MESTRE-PUJOL